

*Lettre d'information de
l'Association des Archivistes
Francophones de Belgique ASBL,
n° 22, Janvier 2016.*



Edito

Une année 2015 chargée se termine pour l'AAFB...

Elle a notamment permis de fêter les 10 ans de notre association et de remercier les personnes qui ont contribué à sa mise en place et à la réalisation de nombreux projets depuis sa création... Un nouveau conseil d'administration a été élu et, après quelques mois de réunions et d'échanges, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons dans ce numéro les projets et actions que nous comptons réaliser avec vous dans les mois qui viennent!

2016 est là et permettez-moi de vous souhaiter au nom du Conseil d'administration, une excellente nouvelle année. Que celle-ci soit parsemée de projets et de réalisations dans vos services et centres d'archives, qu'elle soit porteuse d'apprentissages et d'échanges entre professionnels des archives ; et bien sûr aussi avec tous les acteurs et citoyens que nous rencontrerons au fil des semaines.

Notre association souhaite poursuivre le travail de conscientisation de nos responsables politiques sur les enjeux archivistiques. C'est ainsi que l'AAFB a rejoint la plateforme socioculturelle née au

printemps 2015 et qui a pour objectif de rassembler les acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de porter des revendications communes face à l'austérité budgétaire imposée par les décideurs politiques. Un article détaillant les initiatives prises ces derniers mois vous en dira plus. Vous trouverez également quelques lignes sur d'autres démarches que nous avons entreprises durant l'automne 2015.

Une autre revendication portée dans notre mémorandum de 2014 est de voir naître en Belgique francophone « une formation qui puisse répondre aux défis archivistiques de demain et égaler ses voisins européens en la matière, il est temps de mettre sur pied un cursus professionnalisant qui allie l'apprentissage des concepts traditionnels de gestion de l'information à une connaissance approfondie du fonctionnement des nouvelles technologies dans un contexte patrimonial. »

À cet égard, j'invite chacun et chacune à lire ou visionner le discours du Président français François Hollande à l'occasion de l'inauguration du nouveau Bâtiment de l'École des Chartes à Paris en octobre 2015¹.

Qu'un président de la République se déplace pour inaugurer le bâtiment d'une école supérieure d'archivistique est déjà remarquable, mais son discours est d'autant plus enthousiasmant qu'il expose l'importance de notre métier et les enjeux de l'ancrer dans ce siècle numérique...

¹ http://www.dailymotion.com/video/x392i5g_discours-lors-de-l-inauguration-des-nouveaux-locaux-de-l-ecole-des-chartes_news

Quelques extraits :

«...Vous contribuez au rayonnement de l'école historique française, qui est une grande école non seulement pour nous connaître davantage, pour nous comprendre, mais une grande école aussi pour, non pas instaurer un récit national, je m'en garderai bien, mais pour faire en sorte que nous puissions être plus forts dès lors que nous connaissons notre passé : à la fois ses gloires, ses ombres, les moments de choix, les décisions essentielles qui ont pu être prises pour notre Nation. Vous êtes aussi les agents actifs de la transmission en direction du plus grand nombre. Je rappelle que c'est à travers vous qu'a été inventé le concept de lecture publique ; et les bibliobus départementaux doivent beaucoup aux chartistes, cette volonté d'aller aussi apporter la culture. Vous êtes pleinement investis dans les nouvelles technologies et c'est un défi considérable...»

«...Car votre champ d'études à travers les œuvres anciennes, c'est aussi de pouvoir saisir le présent, car le présent est également une source d'histoire pour demain... »

«... Vous les connaissez ces défis, le premier c'est le défi de la propriété intellectuelle et qui n'est pas forcément facile à assurer et à relever, comme tout ce qui touche la numérisation. Il y a le défi de la pérennité des supports et de leur sauvegarde, c'est vrai que les chartes du Moyen-âge ont réussi à traverser les siècles jusqu'à nous, mais en sera-t-il de même avec les disques durs, les clés USB, les CD-ROM alors que nous avons de plus en plus un patrimoine écrit et audiovisuel qui sont conservés sous cette forme ? Là, c'est un défi autant technologique qu'humain. Enfin il y a le défi de la sélection, il y a énormément de données, tellement qu'il est difficile de les appréhender toutes.

Alors comment hiérarchiser, comment les indexer, comment les mettre en ordre ? Voilà la tâche qui vous est aujourd'hui confiée et elle est considérable, parce que c'est à vous de dire ce qui est important et ce qui ne l'est pas, ce qui pourra être transmis ou ce qui peut être négligé. Pour cela, il faut aussi avoir un apprentissage, une éducation au numérique... »

L'année 2016 de notre association sera donc marquée par plusieurs événements qui nous permettront de réfléchir ensemble aux défis et enjeux qui bousculent nos réalités professionnelles. Riches de ces réflexions nous pourrions porter des revendications fortes vers nos responsables politiques...

En route !



Pour le C.A., **Marie-Laurence Dubois** Présidente



Votre C.A. lors de sa première réunion aux Archives de la Ville de Bruxelles

La vie de notre association :

Le nouveau Conseil d'administration :

Présidente : Marie-Laurence Dubois

Vice-Président : Corentin Rousman et Sébastien Soyez

Trésorier : Quentin Bilquez

Secrétaire : Frédéric Boquet

Administrateur/trices : Nicolas Delpierre, Bertrand Federinov, Françoise Jeuris, Christian Joosten, Annette Hendrick et Christine Machiels.

Présentation des membres du Conseil d'administration :

Quentin Bilquez

Licencié en Histoire de l'Université Libre de Bruxelles, après une expérience comme historien-catalographe dans une librairie de livres anciens, il devient archiviste au sein de la Fondation Auschwitz entre 2008 et 2010, puis il est engagé comme archiviste à la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il participe alors à la remise sur pied de son service d'archives, en s'attelant particulièrement à la conservation matérielle et la protection des données, le tout en collaboration avec les différents services communaux. A partir d'octobre 2013, il organise et gère le déménagement des archives communales vers un nouveau dépôt répondant mieux aux normes archivistiques. En 2014, il entreprend la formation DocSafe, certificat inter-universitaire en management de l'information numérique. Membre du conseil d'administration de l'AAFB depuis juin 2012, il est aujourd'hui trésorier de l'association.

Frédéric Boquet

Historien de formation, il travaille au service des Archives de la Ville de Bruxelles depuis 2003 comme historien-archiviste. Il y occupe depuis décembre 2014 le poste d'Archiviste en chef. Il s'est intéressé aux collections des archives historiques, des procès, des chartes, des registres paroissiaux mais aussi à la Collection Fauconnier. Il a participé à plusieurs projets d'exposition et est aussi l'auteur de publications scientifiques, dont plusieurs consacrées à l'histoire des bains et des noyés. Ces dernières années, il s'est principalement occupé des nouveaux projets de numérisation des archives, des problèmes de conservation d'archives électroniques, de la gestion matérielle du dépôt. Membre actif de l'Association des Archivistes francophones de Belgique, il en est Administrateur depuis 2012.

Nicolas Delpierre

Maître en Histoire avec finalité archivistique en 2010, il entre au Service des Archives de l'Université catholique de Louvain la même année et y est engagé de manière définitive en 2015. Fin 2011, il effectue une mission de deux mois à mi-temps à l'hôpital psychiatrique du Beau Vallon à Namur. En 2013-2014, il fait partie de la première promotion DocSafe, le certificat interuniversitaire en management de l'information numérique. Il est trésorier-adjoint de l'AAFB depuis 2015.

Marie-Laurence Dubois

Consultante en gestion documentaire et archivage managérial depuis août 2014, elle est documentaliste de formation. Elle a complété cette formation par un certificat en gestion des connaissances à l'ULB en 2011 et par la certification DocSafe en 2015. Elle a travaillé dans plusieurs cabinets ministériels et a été responsable du centre de documentation et d'archives privées d'Etopia de 2004 à 2014. Depuis un an, elle a créé Valorescence, structure de conseils en gestion documentaire et archivage managérial pour les associations et petites et moyennes entreprises. Elle collabore également avec la haute école namuroise Henallux à la mise en place d'une formation certifiante en gestion documentaire multimédia « archives 3.0 ». Membre du conseil d'administration de l'AAFB depuis juin 2012, elle est aujourd'hui présidente de l'association.

Bertrand Federinov

Il est licencié en Histoire à l'Université catholique de Louvain (2002) et détenteur du DEC en Sciences du livre, option bibliothèque (2004). Entré au Musée royal de Mariemont en 2004, il y exerce les fonctions de conservateur du fonds patrimonial ancien de la Réserve précieuse (du XIIe siècle à 1830) depuis 2009, et de responsable de la bibliothèque documentaire, depuis 2012. De par ses missions, il participe à la conservation et à la valorisation des ensembles dont il a la charge par l'établissement d'inventaires, la rédaction d'ouvrages et d'articles scientifiques et de vulgarisation, l'organisation d'expositions... La nature des collections de Mariemont est hétéroclite et les univers de la bibliothéconomie et de l'archivistique s'y côtoient. Les archives historiques dont il a la charge sont multiples de par leur provenance et leur nature, allant – entre autres – des autographes (XIIe-XXe s.) rassemblés par le fondateur du Musée, Raoul Warocqué, aux archives personnelles de sa famille (XVIIIe s. – 1917), en passant par celles du Village du Livre de Redu (1978-2004) ou encore les papiers d'un des plus grands relieurs belges du XXe siècle : Micheline de Bellefroid (1956-2008).

Annette Hendrick

Archiviste indépendante, conseil en gestion documentaire et en archivage électronique.

Elle a organisé et géré les centres d'archives du Carhop puis d'Etopia avant de se lancer comme archiviste-conseil en 2007. Depuis lors, elle collabore également très régulièrement avec l'Avae (Association pour la valorisation des archives d'entreprises) dans son travail de sauvegarde du patrimoine d'entreprises et associations patronales. Elle travaille sous le nom d'Oram.

Sous ces différents statuts et lieux de travail, elle a mené de nombreux projets de traitement et de gestion d'archives pour une clientèle diversifiée : associations, syndicats, organisations non gouvernementales, entreprises, groupements professionnels et parti politique.

Parallèlement à ses activités professionnelles, elle a également participé aux travaux du Conseil des archives privées de la Fédération Wallonie-Bruxelles et animé le comité de

Françoise Jeuris

Archiviste de la Ville de Liège, licenciée en histoire, spécialement du Moyen Âge (Principauté de Liège et duché de Bourgogne), elle a approfondi ses connaissances des archives contemporaines dans le cadre du DES en archivistique avec la réalisation d'un inventaire analytique du fonds des placards français conservés aux Archives de l'État à Liège.

Après une courte période dans l'enseignement, elle est entrée aux Archives de l'État où elle a eu en charge la conception et la coordination du « Guide des institutions de la principauté de Liège ». Elle a également travaillé à la réalisation d'inventaires de différents fonds d'archives.

Elle est entrée au service des archives de la Ville de Liège en juin 2009. En 2012, le Conseil communal de Liège l'a nommée Attachée spécifique-Archiviste à titre définitif. Depuis 2014, elle enseigne également la gestion des archives à l'école d'administration de la province de Liège.

Une de ses priorités consiste à favoriser et à renforcer la collaboration entre les différents services d'archives : échanges d'informations, de conseils, d'outils de travail.

Christian Joosten

Actuellement archiviste pour la Ville et le CPAS de Charleroi, il a travaillé pendant plus de 10 ans au Bois du Cazier à Marcinelle, comme responsable du centre de documentation. Co-auteur d'ouvrages et d'articles sur l'histoire économique et sociale, il s'est également occupé d'expositions et a été professeur pour de futurs documentalistes en promotion sociale. Attaché à la formation des étudiants et à la valorisation des archives, il est membre de l'AAFB depuis plusieurs années.

Christine Machiels

Docteure en Histoire de l'Université catholique de Louvain et de l'Université d'Angers. Sa thèse, soutenue en 2011, portait sur Les féminismes face à la prostitution aux XIXe et XXe siècles (Belgique, France, Suisse) au sein du Centre d'histoire du droit et de la justice de l'UCL. Depuis 2010, Christine Machiels est directrice du Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP asbl). Le CARHOP asbl est reconnu comme Association d'éducation permanente et Centre d'archives privées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a pour principales missions de recueillir la mémoire ouvrière sous toutes ses formes (écrites, iconographiques, sonores, filmées), et de donner une dimension historique aux questions débattues aujourd'hui au sein du mouvement ouvrier. À l'AAFB, Christine Machiels a plus particulièrement à cœur d'impulser et de soutenir des dynamiques de mutualisation des savoirs, savoir-faire, et des outils, entre centres d'archives et archivistes, ainsi que de sensibiliser le monde politique, tous niveaux de pouvoir confondus, aux enjeux liés aux archives (enjeux de bonne gouvernance, patrimoniaux, de démocratie culturelle).

Corentin Rousman

Licencié en Histoire de l'Université Catholique de Louvain et Maître en Gestion Culturelle de l'Université Libre de Bruxelles, il est entré au service des Archives de la Ville de Mons en février 2010. Guide touristique de Mons depuis 2006, il en connaît tous les recoins. Outre son travail d'archiviste, le Collège communal de Mons lui a confié en 2014 la coordination des Commémorations de la Grande Guerre. Cette mission est d'ores et déjà renouvelée en 2018. Il a participé à plusieurs projets et expositions dans le cadre de Mons 2015, capitale européenne de la culture. Actuellement il complète ses compétences dans le cadre du certificat interuniversitaire en management de l'information numérique, DocSafe. Membre actif de l'Association des Archivistes francophones de Belgique, il en est Administrateur depuis 2012.

Sébastien Soyez

Licencié en Histoire (Université Libre de Bruxelles, 1998), et titulaire d'une Maîtrise spécialisée en Gestion de l'information et de la documentation (2000), il assure entre 2000 et 2006 la gestion puis l'administration de programmes de recherches dans le domaine des nouvelles technologies de l'information pour le compte de la Politique scientifique fédérale.

Au sein de cet organisme, il participe également à la mise en œuvre du plan de numérisation des collections des établissements scientifiques fédéraux. Archiviste depuis 2006 aux Archives de l'État en Belgique, il est chargé de l'inspection des archives d'institutions fédérales. Dans ce cadre, il s'est vu notamment confier la mission de préparer et de diffuser des directives, des avis et des conseils en matière de gestion et d'archivage numériques.

Depuis 2014, au sein du service Préservation & Accès numériques (DIGI-P@T), il coordonne la mise en place du système de Record management et de la Préservation numérique. Il est par ailleurs promoteur du projet de recherche HECTOR qui étudie la transition numérique et la gestion hybride (papier-électronique) au sein des administrations fédérales (www.hector-project.be). Depuis 2013, il est formateur dans le cadre du certificat interuniversitaire en management de l'information numérique (www.docsafe.info).



Les événements attendus

Le 3 mars, l'AAFB organise à Charleroi une Journée d'étude autour des assurances et des archives. Bien que la problématique ait déjà suscité de nombreuses discussions, il est nécessaire d'y apporter un éclairage plus complet.

Des professionnels du secteur seront conviés à prendre la parole, et nous essaierons d'en tirer un vade-mecum de bonnes pratiques, ou du moins des recommandations destinées aux services et centres d'archives que nous représentons.

En mai, nous profiterons de la présence d'un grand nombre de nos membres aux traditionnelles journées des archives de l'UCL pour convoquer notre Assemblée générale ordinaire. Les JDA se tiendront à Louvain-la-Neuve, les lundi 9 et 10 mai ; quant à notre AGO elle se tiendra le 10 mai après-midi.

Le 9 juin, comme le veut la tradition, se déroulera la Journée Internationale des Archives. Elle sera consacrée aux archives numériques natives.

Actuellement, de plus en plus de documents sont directement produits et gérés sur support électronique.

Les archivistes sont d'ores et déjà confrontés aux problèmes posés par la conservation de ces documents numériques natifs et la question devient incontournable.

Si certains peuvent encore focaliser sur les archives patrimoniales et « échapper » à cette révolution, ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre nous.

Nous devons reconsidérer nos pratiques, participer à la création de ces documents et surtout à leur gestion en amont, mettre en place les processus et les outils nécessaires à leur conservation à long terme. Cette révolution implique de nombreux investissements en temps, dans la formation et financières.

Nous partirons de l'expérience de nos membres déjà engagés, parfois totalement, dans cette grande mutation. Le programme reste encore à définir, mais nous espérons y associer nos responsables politiques afin de les sensibiliser et les interpeller sur les enjeux numériques de notre secteur.

Nos actions politiques et fédératives

Fin 2015, l'AAFB a déposé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles un dossier afin d'être reconnue comme Organisation représentative d'utilisateurs agréée (ORUA).

Cette année, nous devons en assurer le suivi. Ensuite, dans la perspective d'une reconnaissance de l'AAFB comme fédération professionnelle et avec un éventuel support financier, l'Association souhaite lancer un important chantier pour mieux connaître son public, ses membres, ses caractéristiques et les problèmes auxquels ils sont confrontés. L'objectif est de réaliser une enquête, une étude sur notre secteur, tant dans le secteur public que privé, sur ses membres, leurs emplois, leurs statuts, les conditions financières, etc.

Nous reviendrons donc vers vous à cette fin, dans l'intérêt de tous, pour autant que nous puissions obtenir les moyens humains et financiers pour initier le chantier.

Comme nous le faisons depuis l'été dernier, l'AAFB continuera sa participation à la Plateforme socioculturelle où se rencontrent les différents secteurs culturels actifs en FWB dans l'objectif de défendre leurs intérêts respectifs. Dans le même ordre d'idée, et d'un point de vue politique, l'AAFB poursuivra cette année les discussions trimestrielles avec le cabinet de la Ministre de la Culture, Joëlle Milquet.

Deux projets essentiels y sont abordés : la réforme du décret « Archives » en FWB, et la préparation d'un nouveau texte relatif aux archives privées en FWB. Tous deux trouvent leur origine dans le Mémoire de l'AAFB et du Conseil des archives privées de la FWB présenté aux partis politiques avant les élections de juin 2014.

Pour préparer les discussions et négociations, le groupe de travail « Archives privées » consacrera ses travaux à ces deux questions essentielles.

Le groupe de travail aura besoin de renfort pour préparer nos interventions de façon minutieuse, documentée et judicieuse. Et ce, tout particulièrement pour le projet « législation sur les archives privées » qui nécessitera des avis pertinents des politiques, des archivistes, des utilisateurs des archives et des producteurs.

Sur le plan de nos groupes de travail

Nous pensons revoir le fonctionnement des groupes de travail pour atteindre une plus grande efficacité et éviter les découragements. In fine, nous pensons éventuellement à publier des documents de synthèse à l'issue des travaux, de manière à répondre aux besoins d'information de nos membres.

Concrètement, le groupe « Archives communales » continuera à travailler sur des problématiques définies par ses membres, tandis que le groupe « Archives privées » se consacrera, à la préparation des négociations au sujet d'un nouveau décret « Archives » et au sujet de la loi sur les archives privées.

Et sur le plan du partenariat

L'AAFB s'implique concrètement cette année dans le lancement du nouveau programme de formation « Archives 3.0 » proposé par la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hennalux), à Namur.

C'est dans ce cadre que nous vous annonçons la venue à Namur au printemps prochain de Marie-Anne Chabin, l'une des figures majeures de l'archivage managérial et de la gestion de l'information numérique en France et au niveau international.

Elle viendra y donner une conférence publique sur les enjeux de l'archivage managérial pour nos organisations tant publiques que privées.

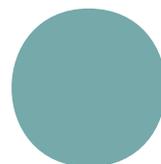
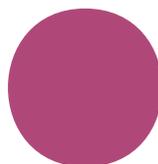
En fonction de l'horaire et de ses disponibilités, nous espérons pouvoir organiser une rencontre avec les membres de l'AAFB et Marie-Anne Chabin. À suivre donc...

Pour le reste, l'AAFB continuera à penser « rencontres » et « collaborations » avec les autres organisations relevant du secteur des archives et de la documentation : ABD, VVABD, Bouclier bleu, ainsi qu'avec le Conseil des archives privées de la FWB, etc.

Et au sujet de notre communication

L'Info-AAFB continuera à vous informer, à vous tenir au courant des actions de l'Association et de ses membres.

Pour les plus pressés, le site Internet rénové de l'association (**sur www.archivistes.be**) offre la possibilité de découvrir plus rapidement nos projets, les rapports de nos démarches - notamment sur le plan politique, peut-être nos coups de cœur, ou encore le calendrier des réunions, les publications, etc.





La journée internationale des Archives 2015

Le 9 juin 2015 les membres de l'AAFB ont été invités à découvrir le travail réalisé par le service d'archives et de documentation de la RTBF à Bruxelles.

Florian Delabie, archiviste et responsable du records management nous a démontré à quel point l'archivage est essentiel pour une entreprise audiovisuelle, mais aussi que les défis et enjeux futurs sont extrêmement importants dans la gestion de l'information numérique.

Cette journée fut couplée avec une présentation du projet APEx (Archives Poral Europe network of excellence) réalisée par Sébastien Soyez. Finalement, après un repas pris en commun, les participants ont été invités à une visite des studios de la RTBF radio et télévision qui a permis de découvrir l'envers du décor de notre chaîne publique francophone.

L'engouement de cette journée fut important et d'autres activités similaires seront par la suite proposées par le CA de l'AAFB qui souhaite présenter et valoriser au mieux les différents centres d'archives de ses membres.



Dans les locaux de la RTBF

Les secteurs socioculturels unis et solidaires face à l'austérité budgétaire :

Le jeudi 12 novembre 2015, unies et solidaires, les organisations représentatives et fédératives de plusieurs secteurs socioculturels ont été auditionnées par la Commission Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'exprimer les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent.

La mise en commun des constats observés dans chacun de ces secteurs a permis de mettre en évidence une série de points d'alerte méritant une attention particulière de la part de nos représentants politiques. L'absence d'une trajectoire claire des politiques culturelle, budgétaire et en matière d'emploi est source de malaise et d'inquiétude pour les opérateurs que nous représentons.

Pour notre secteur les constats suivants ont été présentés :

Le décret reconnaissant les Centres d'archives privées date de 2004. Les arrêtés d'exécution n'ont jamais vu le jour. Le décret s'applique donc sans véritable base légale.

Le décret est incomplet et mérite d'être revu afin de répondre aux enjeux actuels concernant les archives privées et le numérique.

Les Centres d'archives doivent faire face à d'autres mesures d'économie financière (ex. diminution de la valeur du point APE, etc.), ainsi qu'à une diminution des chiffres d'affaires (recettes des activités), suite au contexte de crise. Pourtant, la demande est bien là. Les dépositaires d'archives ne manquent pas, mais, faute d'argent, ils n'investissent pas dans la sauvegarde de leur patrimoine.

Les Centres d'archives arrivent à saturation des espaces. Faute de moyens, il est difficile d'adapter/agrandir les infrastructures.

Actuellement, les Centres d'archives privées ne sont pas reconnus dans le décret Emploi du secteur non-marchand, ce qui précarise encore un peu plus les emplois du secteur.

Une législation organisant la protection des archives privées est souhaitée par le secteur. En effet, de nombreuses entreprises commerciales ou non-marchandes, les syndicats, le monde de l'enseignement, les associations culturelles et sportives, les institutions religieuses et philosophiques, les familles produisent et conservent des fonds essentiels dont il conviendrait d'organiser le traitement et la sauvegarde à long terme.

La mise en place d'une formation de qualité en archivistique en Belgique francophone est plus que nécessaire pour répondre aux défis archivistiques de demain et égaler ses voisins européens en la matière. Il est temps de mettre sur pied un cursus professionnalisant qui allie l'apprentissage des concepts traditionnels de gestion de l'information à une connaissance approfondie du fonctionnement des nouvelles technologies.

Pour découvrir en détail les constats présentés :

http://media.wix.com/ugd/0f8d31_821024f4763c4fe09f291a2c25ea5737.pdf

Journée d'étude et de formation sur la question des « assurances »

L'AAFB est heureuse de proposer à l'ensemble de ses membres une journée d'étude spécifique à la question des assurances pour les archives, mais surtout sur les dépôts d'archives.

Nous gérons tous des bâtiments dans lesquels sont conservés des documents uniques et dont la valeur est parfois plus historique que financière. Comment évaluer cette valeur dans le cadre d'un contrat d'assurance ?

Souvent, seul le bâtiment a été évalué par l'assureur et pour son contenu, rares sont les archivistes qui sont capables d'évaluer exactement la valeur des archives conservées. Quel est le but de l'assurance ?

Pourrait-elle dédommager la perte des documents en cas de sinistre ?

Peut-elle intervenir dans les frais de restauration et dans les frais de protection du patrimoine abîmé ?

Nous vous proposons dès lors une journée consacrée à cette thématique où des professionnels en gestion des assurances ainsi que des professionnels ayant déjà été confrontés à cette problématique viendront présenter leur expérience.



Infos pratiques :

La journée se déroulera à Charleroi le 3 mars 2016 de 9h00 à 16h00, dans la salle du Conseil communal.

Une visite de l'Hôtel de Ville de Charleroi et de ses archives sera prévue dans l'après-midi.

Le prix, comprenant le lunch, vous sera communiqué prochainement ainsi que les modalités de réservation.



AG de l'AAFB et Journées des archives de l'UCL :

L'assemblée générale de l'AAFB se déroulera à Louvain-la-Neuve le mardi 10 mai en après-midi après l'ensemble des sessions organisées lors des journées des archives de l'UCL. De nombreux membres participants à ces journées, nous avons trouvé opportun de vous proposer cette AG dans la foulée. Les renseignements complémentaires suivront.

Journées des Archives de l'UCL

Pérenniser l'éphémère. Archivage et médias sociaux.
Louvain-la-Neuve, 9-10 mai 2016
16e Journée des archives du Service des archives de l'Université catholique de Louvain (Aurore François) en partenariat avec le Groupe de recherches HiSI de l'Université de Namur (Anne Roekens).

Commentaires, textes, photos et vidéos postés et relayés sur les médias sociaux : l'archiviste se retrouve aujourd'hui confronté à une forme volatile du document.

Sous le titre : **Pérenniser l'éphémère : archivage et médias sociaux**, cette 16e édition des journées des archives se concentrera sur la question de la collecte et de l'archivage de ces nouvelles formes d'expression.

Résolument tourné vers un public de chercheurs et de praticiens du secteur des archives et de la gestion documentaire, le colloque a pour ambition de démythifier ce nouvel avatar, en comprendre les mécanismes de diffusion, mais aussi d'envisager les stratégies de collecte et de pérennisation de cet éphémère.

Les Journées s'articuleront autour de cinq sessions thématiques, privilégiant chacune un angle de vue lié intrinsèquement à la nature même du document et à la méthodologie archivistique devant encadrer ces nouvelles archives.

Après des retours d'expériences sur l'exploitation scientifique de ce nouveau matériau, la deuxième session se penchera sur les droits entourant ces documents et la latitude de l'archiviste et du scientifique à leur endroit ; deux autres sessions examineront les processus de collecte et leur insertion dans une perspective archivistique.

Une cinquième session proposera un double espace formatif au sein d'ateliers traitant autour des questions suivantes :

- 1) *Comment concevoir et déployer un projet d'archives participatives ?*
- 2) *Comment mettre en place une stratégie de collecte de documents issus de Twitter ?*

Pour toute information :

<http://www.uclouvain.be/archives.html>

Les nouvelles de nos membres

Construire une exposition virtuelle sur la guerre 14-18. L'exemple des archives de la DG Victimes de la Guerre (SPF Sécurité sociale)

À l'occasion des Commémorations de la Première Guerre mondiale, la DG Victimes de la Guerre a souhaité présenter un fonds d'archives qu'elle conserve depuis son origine, et qui concerne exclusivement les victimes civiles belges de la guerre 14-18.

Le moyen choisi est une exposition virtuelle¹, complétée par une page Facebook². L'objectif majeur est d'informer sur ce fonds d'archives administratives, devenues aujourd'hui des documents historiques, et de permettre leur exploitation à des fins généalogiques, pédagogiques et scientifiques.

Historiquement, la DG Victimes de la Guerre est l'héritière du Commissariat belge au Rapatriement, créé après la Seconde Guerre mondiale, et qui a recueilli en héritage les archives administratives des tribunaux civils de la guerre 14-18. Aujourd'hui, cela représente un volume physique de plus de 700 mètres et 240 000 dossiers.

Il est important de souligner que toutes les demandes d'indemnisation pour traumatismes physiques (avec ou sans séquelles) introduites jusque 1928 ne furent pas acceptées, chaque dossier ayant fait l'objet d'un traitement particulier, selon la législation spécifique et évolutive, mise en place dès 1919.

Ces dossiers offrent une image saisissante, du point de vue des civils, de la réalité belge entre 1914 et 1918, ainsi que sur la décennie qui suivit immédiatement la guerre. Ils ouvrent une porte sur le passé, profondément humaine, ancrée dans les souffrances et les difficultés quotidiennes, les victimes se racontant avec plus ou moins de pudeur.

Dès lors, la lecture de l'exposition virtuelle a été conçue à plusieurs niveaux : chronologique, thématique et narrative. Le but est de s'immerger et de laisser remonter son émotion, en s'appuyant sur des récits authentiques.

Les contenus ont été choisis sur la base de l'information jugée utile et suffisamment intéressante pour être exposée. Tous ont été anonymisés, dans le respect des familles. La structure a dès lors émergé d'elle-même de la masse documentaire, en 5 thématiques :

- les camps de déportation au travail obligatoire, en Allemagne, sur le front français et en Belgique occupée ;
- les faits de guerre, c'est-à-dire les massacres collectifs, les meurtres et faits criminels individuels, les conséquences sur les civils des bombardements et des gaz toxiques ;
- les maladies et blessures, ou comment la médecine de l'époque a pu répondre à l'énorme défi de devoir soigner à la fois les corps et les esprits de tous ces civils désemparés ;
- les faits de résistance ;
- la difficile reconstruction du pays, qui montre à quel point la société civile a dû se repenser, tant d'un point de vue économique que collectif et individuel.

La mise en contexte a été créée en interne grâce aux compétences des archivistes, apportant une indispensable valeur ajoutée et incitant au partage et au dialogue. Nous avons travaillé avec la technique du storytelling à partir de récits suffisamment complets, tandis que d'autres histoires offraient de beaux exemples de certaines situations administratives, reprises sous forme d'extraits. Les illustrations sont issues soit des

dossiers eux-mêmes, soit d'archives belges et internationales d'époque, retrouvées sur Europeana 1914-1918³ et partagées via la licence Creative Commons.

L'exposition virtuelle ne voulait pas occulter les histoires personnelles qui n'ont pas été retenues, parce que trop pauvres dans leur récit ou redondantes. Ni oublier les milliers de dossiers qui à ce jour n'ont pas encore été rouverts. La page Facebook, qui se veut complémentaire, permettra de les exposer au fur et à mesure de leur découverte.

Enfin, l'usage du site se veut à la fois informatif, mais aussi pédagogique. C'est pour cela qu'une partie à destination des enseignants est actuellement en préparation, à destination des jeunes des deux dernières années de l'enseignement secondaire.

Aline GOOSENS, gestionnaire de projet.
Aline.goosens@minsoc.fed.be

Crefeld le 22-5-17. Chers Parents,
1) je suis détenu actuellement à la prison de Crefeld, parce que je voulais aller en Hollande.
Je suis déjà depuis 2 semaines en captivité pour enquête et je ne suis pas encore jugé.
Chers Parents, nous n'avons pas de pain de trop, voudriez-vous m'expédier aussi vite que possible un paquet avec du pain, confitures, sardines; à part cela il ne me faut rien.
Dites aussi à Madame Jadinon que son mari est en cellule avec moi et qu'il n'a pas encore été jugé.
Quand je serai retourné à Brambauer, je vous donnerai d'autres renseignements.
Veuillez aussi me répondre.
Mille baisers de votre fils aimé
Jean Demiddeleer
Cellule 53
Crefeld. Westphalie; Allemagne.

1) Les lettres non affranchies, aliments, rafraichissements, cigares, tabacs, billets de banque pour prisonniers ne sont pas acceptés.
2) Les prisonniers ne peuvent écrire et recevoir de lettres que toutes les quatre semaines.
3) Chaque prisonnier peut en règle générale recevoir une fois par mois des parents et, dans des cas particuliers, d'autres personnes. Avant les visites il faut requérir l'autorisation du chef de la prison.
4) Le juge doit être consulté pour ce qui concerne les rapports verbaux et écrits des prisonniers.

dossier SVG-VC210399, SVG-DOS

¹www.civilsbelges14-18.BE | ²Civils & Guerre - BE - Burgers & Oorlog | ³<http://exhibitions.europeana.eu/exhibits/show/europeana-1914-1918-en>

Nouvelles de Belgique et d'ailleurs...

Formation en gestion documentaire multimédia :



Une nouvelle formation en gestion documentaire multimédia «archives 3.0» devrait voir le jour en septembre 2016. Cette formation certifiante est le fruit d'une collaboration entre la Haute École Namuroise Henallux et le CRIDS de l'Université de Namur...

Plus d'infos : http://www.henallux.be/sites/default/files/Malonne/depliant_doc-media_3.pdf

L'AAFB est associée à la mise en place de cette formation, nous en reparlerons dans un prochain Info-AAFB.

Échos du conseil de direction et de l'assemblée générale de l'Association internationale des archivistes francophones à Reykjavik.

Claude de Moreau de Gerbehaye, a participé au conseil de direction, comme administrateur représentant l'AAFB, et à l'assemblée générale annuelle de l'Association internationale des archives francophones (AIAF) à Reykjavik les 26-27 septembre 2015. Parmi les points abordés, figuraient en premières places la refonte en cours du PIAF en vue d'une nouvelle version 2016 (e.a. nouveaux modules dans le volet « Se former », renouvellement de la bibliographie archivistique).

Ces exigences nécessiteront une consolidation de son fonctionnement. Cette année, le budget était de nouveau en équilibre. La baisse sensible de la contribution belge (AGR) au PIAF a été compensée par le retour dans le concert des Archives fédérales du Canada (BAC).

Les dates de la tenue de la Semaine internationale des archives francophones à Tunis n'ont pas pu être définitivement fixées. Quant à la prochaine assemblée générale de l'AIAF, elle se tiendra à Séoul en septembre 2016 et sera électorale.

Comme pour la plupart des pays, le siège belge n'est pas un fait acquis. Pourtant cette présence, même modeste, sur la scène internationale a le mérite de tirer vers le haut nos efforts et d'étendre notre zone de dialogue.



La conservation des documents comptables dans les communes et les CPAS :

Cette contribution est basée sur l'article Th. Delplancq et A.-M. Vastesaegeer, « L'archivage en mouvement : une réflexion sur la conservation des documents comptables dans les communes et les CPAS », UVCW, juin-juillet 2015, n° 899, pp. 43-45 (*consultable en ligne sur <http://www.uvcw.be/articles/3,16,2,0,6131.htm>*).

La crise que connaissent les finances locales rend complexes les conditions de travail dans les communes et les centres publics d'action sociale. Anticipant les conjonctures difficiles ou contraintes de s'adapter, ces institutions ont opté pour une nouvelle philosophie des services rendus à la population et s'orientent vers la modernisation de leurs outils, les synergies, les fusions, les rationalisations, les bonnes pratiques et autres économies d'échelle. Il en va bien entendu ainsi pour les services d'archives, lesquels sont soumis à rude épreuve. Organisée ou non au sein d'un service spécifique, la gestion des archives dans la fonction publique locale se trouve elle aussi à la croisée des chemins. Elle peut d'une part bénéficier de la dynamique générale comme d'un effet d'aubaine pour (re)trouver une place légitime dans l'institution. De l'autre, la limitation - voire la diminution - des moyens humains et financiers a inévitablement des conséquences. Alors que les matières traitées sont en constante évolution, les difficultés auxquelles doivent faire face les archivistes s'envisagent à différents niveaux. La gestion des espaces de conservation en est un exemple concret.

En plus de la gestion physique des fonds, la question financière est récurrente. En effet, l'immobilisation de mètres linéaires ainsi que l'amortissement du matériel ont un coût évident. La production documentaire de documents par l'administration restant importante, il est donc nécessaire pour les archivistes d'envisager constamment les tableaux de tri sous un regard neuf et de les comparer de manière pragmatique avec la situation de terrain. L'un des exemples les plus emblématiques reste indéniablement celui des documents comptables. Les pièces justificatives des comptes des communes et des CPAS constituent une proportion notable des séries de documents devant toujours, en Région wallonne, être conservées 30 ans. Juridiquement, ce délai de 30 ans est prévu dans l'AGW du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale et dans son pendant pour les CPAS, l'AGW du 17 janvier 2008 adaptant le règlement général de la comptabilité aux CPAS.

Depuis de nombreuses années, plusieurs initiatives individuelles avaient été entreprises pour demander d'examiner cette question embarrassante. Il était donc temps de fédérer les différents intérêts pour envisager une véritable avancée. Le groupe de travail des archivistes communaux de l'AAFB, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fédération des Receveurs se sont associés dans leur demande de modifier la législation applicable. L'opportunité leur a été offerte suite à l'acceptation, par les Archives de l'État, d'une diminution du délai à 10 ans pour les CPAS flamands sur base de l'arrêté du Gouvernement flamand du 17 décembre 1997 relatif à la comptabilité et l'organisation administrative des centres publics d'aide sociale (remplacé ensuite par l'arrêté du 25 juin 2010).

Deux pistes de réflexion ont été envisagées :

- 1.** Diminution du délai de conservation de 30 à 10 ans. Modification de l'article 35, §7, de l'AGW du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;
- 2.** Acceptation explicite de conservation des pièces justificatives sous format numérique. Comme c'est le cas pour les CPAS bruxellois, il serait bon de prévoir explicitement dans l'AGW du 5 juillet 2007 que la comptabilité puisse, sous certaines conditions, être tenue sous format numérique. Une conservation sous format numérique, si elle ne constitue pas une réponse parfaite, permettrait de fluidifier l'ensemble du processus comptable, déjà en grande partie informatisé.

La demande de modification des règles comptables est actuellement reprise dans la liste des points discutés dans le groupe de travail qui prépare une révision globale de la comptabilité communale.

Thierry Delplancq,
archiviste de la Ville et du CPAS de La Louvière et
Anne-Marie Vastesaege,
gestionnaire d'Inforum



Destruction de divers justificatifs des comptes de la Ville de Mons de 1975 à 1984 en octobre 2015.

Échos de nos parlements...

Suite à l'article publié en juin 2015 dans le Mouvement communal, périodique de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'AAFB a adressé un courrier au Ministre-Président de la Wallonie et au Ministre des Pouvoirs locaux Monsieur Furlan pour savoir si le Code de la démocratie locale allait être adapté...

Ce courrier a également été transmis aux différents chefs de groupes parlementaires représentés au Parlement de Wallonie. À la suite de cela, le député Stéphane Hazée a posé une question parlementaire au Ministre Furlan. Retrouvez la question et la réponse du Ministre via notre site internet :

<http://www.archivistes.be/#!L%E2%80%99archivage-en-mouvement-une-r%C3%A9flexion-sur-la-conservation-des-documents-comptables-dans-les-communes-et-les-CPAS/cctw/568ad17a0cf229802c3e2fb2>

Par ailleurs, le député Stéphane Hazée a également posé une question parlementaire au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le décret relatif aux archives publiques pour cette instance. En effet, celui-ci est attendu depuis plusieurs années et notre association avait rappelé l'importance de son existence dans son memorandum de 2014. Le Ministre-Président Demotte a répondu que celui-ci était en préparation et qu'il espérait le voir aboutir dans les premiers mois de l'année 2016... Nous suivrons donc cela attentivement et espérons être consultés sur son contenu...

Votre collaboration :

Vous disposez d'informations intéressantes (colloques, publication, curiosités, nouveautés, etc.) pour le prochain Info-AAFB ?

N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder.

Contact : secretaire@archivistes.be

Les cotisations pour 2016 :

Leur montant est toujours fixé à **25 euros** pour les membres individuels (*5€ pour les étudiants, les demandeurs d'emploi ainsi que les pensionnés*) et à **75€** pour les personnes morales et associations de fait.

Le montant est à virer sur le compte **068-2462613-04** de l'AAFB (en communication : **cotisation AAFB 2016, nom + prénom**).



Éditeur responsable : Marie-Laurence Dubois.
Coordination : Corentin Rousman.
Graphisme et mise en page : François Chevalier.

Les articles engagent la seule responsabilité de leur (s) auteur (s).
La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Quentin Bilquez, Rue de l'Hospice 125, B-7110 Houdeng-Aimeries
Courriel : qbilquez@molenbeek.irisnet.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2015, soit 25€ / 5€ (étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2015, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Quentin Bilquez, Rue de l'Hospice 125, B-7110 Houdeng-Aimeries
Courriel : qbilquez@molenbeek.irisnet.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2015, soit 75€, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2015, dénomination de l'institution ou association).

Signature

